

## **COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON**

### **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE du lundi 16 septembre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

13 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

1 membre représenté : Florane DIAKITE (représentée par Cyrille FONTANEZ)

---

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2024 par 1 abstention (Chantal COMBET), 12 POUR

#### **1/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION NAITRE ET GRANDIR EN CONFIANCE**

Madame le Maire rappelle la signature de la convention avec l'association Naitre et Grandir en Confiance. Cette convention mettait à disposition de l'association la salle de motricité pour 10 séances d'activités parents-enfants, les mercredis après-midi.

Suite à l'envoi du bilan des activités, l'association demande à reconduire la convention pour l'année scolaire. L'association a fourni un planning avec 28 dates, hors jours fériés et vacances scolaires.

Il est proposé de signer la convention pour une durée de 10 mois, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **EMET** un avis favorable à cette mise à disposition, pour 28 séances les mercredis de 16h à 18h30, hors jours fériés et vacances scolaires, jusqu'au 5 juillet 2024.
- **DIT** qu'à la fin de la convention, l'association doit fournir un bilan des activités ainsi que le nombre de participants, dont le nombre de participants suivant la commune de provenance.
- **FIXE** cette convention selon une redevance de 300 € pour la signature de la convention.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention

*Anick ROBIN demande si des remarques ont été faites par la directrice de l'école.*

*Danielle CLEMENT répond qu'il n'y a eu que du positif avec ces activités.*

*Anick ROBIN souhaite indiquer qu'elle a apprécié le compte rendu fait par l'association. Compte rendu très bien détaillé.*

## 2/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE MAISON DE SANTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération suivante : « Maison de santé ».

L'opération consiste en l'achat d'une parcelle, la démolition du bâtiment actuel ainsi que la reconstruction d'un bâtiment à destination d'une maison de santé.

Par délibération du 30 octobre 2023, la commune a mandaté Drôme Aménagement Habitat pour la réalisation de cette opération.

Considérant le coût de l'opération estimé à : 966 067,00 € HT + 89 540,00 € d'achat de terrain soit **1 055 607€**

Considérant le plan de financement suivant :

<b>Dépenses d'investissement HT</b>		<b>Recettes attendues</b>	
Maison de santé + achat terrain	1 055 607,00 €	Département (30 %)	316 682,10 €
		Département (5 %)	52 780,35 €
		Autofinancement (65 %)	686 144,55 €
<b>Total</b>	<b>1 055 607,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 055 607,00 €</b>

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet « Maison de santé »
- **ARRÊTE** le montant de l'opération à 1 055 607,00 € HT ;
- **DIT** que les crédits sont prévus en section d'investissement du budget communal 2024,
- **SOLLICITE** l'aide du Département à hauteur de 35% du montant total soit 369 462,45 € à la réalisation de ce projet,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Danielle CLEMENT explique avoir contacté le Département pour ce projet. Ils subventionneraient cette opération à hauteur de 30% du coût total hors taxes de l'opération. A cela s'ajoutera un bonus supplémentaire de 5% car la commune est en zone sous dense (définie par l'ARS).*

*Danielle CLEMENT ajoute qu'elle essaie d'avoir un rdv avec M. DARAGON, président de Valence Romans Agglo et vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'espoir d'avoir aussi une subvention de la part de la Région.*

*Lors d'une rencontre en 2022 avec M. WAUQUIEZ, ancien président de la Région, ce dernier avait indiqué à Madame le Maire qu'il subventionnerait le projet.*

*En 2023, face aux subventions accordées pour de nombreuses maisons de santé qui sont restées vides, la Région a finalement modifié ses critères pour les subventions des maisons médicales. Il faut désormais avoir 2 médecins généralistes.*

*Danielle CLEMENT rappelle combien il a déjà été difficile d'en trouver un seul.*

*Elle rappelle néanmoins que 4 cabinets seront occupés dès l'ouverture de la maison de santé : un par le Dr Carat, un par un interne (qui sera sous la responsabilité du Dr Carat), un par Mme Carat,*

*infirmière puériculture, et un par un ostéopathe. Danielle CLEMENT indique qu'elle va reprendre contact avec M. Nicolas DARAGON, vice-président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour tenter d'obtenir une subvention supplémentaire de la Région en passant par d'autres subventions. Il faut aussi jouer sur le fait que la maison médicale de Rochefort Samson ne sera pas vide contrairement à d'autres, car déjà 4 cabinets sur 6 seront occupés.*

*Cyrille FONTANEZ ajoute que le but de la rencontre avec M. DARAGON est de tenter d'avoir une aide financière, quelle qu'elle soit.*

*Cyrille FONTANEZ rappelle que nous avons toujours à disposition de la Région un bonus ruralité d'un montant d'environ 48 000€, à utiliser avant la fin du mandat.*

*Il espère avoir cette enveloppe pour le projet de la maison de santé, à minima.*

*Cyrille FONTANEZ indique que Danielle CLEMENT prendra contact avec la Préfecture, pour tenter avoir des aides via les dispositifs DETR ou DSIL.*

*Anick ROBIN demande si la FCTVA est récupérée.*

*Cyrille FONTANEZ répond que oui, il est prévu de récupérer environ 140 000€ de FCTVA.*

*Cyrille FONTANEZ ajoute qu'une prise de contact a été faite avec la banque des territoires (banque spéciale pour les collectivités).*

*La commune peut emprunter jusqu'à 650 000€, mais ils ne proposent pas de prêt à court terme (dans l'attente de récupérer le FCTVA). Il serait envisagé de n'emprunter que 435 000€.*

*Christophe CHALOIN demande si le permis de construire du bâtiment a été déposé.*

*Anthony DIPALO répond que le permis de construire a été déposé fin juillet.*

*Christophe CHALOIN demande si une commission va être prévue pour le permis de construire.*

*Anthony DIPALO répond qu'une commission sera effectivement prévu prochainement même si le projet a déjà été présenté à l'ensemble des conseillers aux deux précédents conseils municipaux.*

*Anthony DIPALO ajoute que le permis de démolir du bâtiment actuel a été déposé aussi fin juillet, et qu'il a été validé la semaine dernière.*

### **Points divers :**

#### **- Chemin des Artistes**

*Gilles BENOKBA intervient pour parler de l'organisation de Chemin des Artistes 2024.*

*Il rappelle les plages d'ouvertures : 10h30-18h30 sur le samedi 12 et le dimanche 13 octobre.*

*Il explique que comme chaque année, il y a nécessité d'avoir des bénévoles pour le comptage des entrées. Il fait appel aux élus pour tenir une plage horaire de 2h chacun.*

*Anick ROBIN rappelle qu'il y avait trop de bénévoles en même temps les précédentes années pour faire le comptage.*

*Gilles BENOKBA indique qu'il compte sur une seule personne par plage horaire pour le comptage des entrées.*

*Un tableau sera envoyé par mail pour que les élus notent leurs disponibilités.*

*Cyrille FONTANEZ demande à Gilles BENOKBA s'il y a des besoins particuliers par rapport aux agents techniques.*

*Gilles BENOKBA répond qu'il s'agit de la même organisation que les années précédentes. Un plan de mise en place a été effectué. Tout a été identifié dans un compte rendu.*

*Danielle CLEMENT explique que cette année il n'y aura que des artistes locaux uniquement, il n'y aura donc pas de frais de logement pour la commune.*

*Elle rappelle aussi que le vernissage sera autour d'un brunch le dimanche 13 octobre à 10h30.*

*La distribution des flyers a également été prévue.*

*Danielle CLEMENT explique que cette année, quelques communes ne participeront pas à Chemin des Artistes, comme Jaillans.*

*Gilles BENOKBA rappelle la proposition de l'Agglo de n'effectuer l'évènement qu'une année sur deux. En effet, il s'agit d'une organisation assez lourde.*

*Anick ROBIN explique qu'elle trouve l'idée bonne, mais il ne faut pas que le territoire soit divisé en deux, il faut que les communes alternent dans la même zone.*

**- Occupation salle des fêtes par le club les amis du bel âge**

*Danielle CLEMENT rappelle la demande via courrier du club les amis du bel âge. Cette association demande d'occuper la salle des fêtes sur 7 dates.*

*Danielle CLEMENT a souhaité en parler en Conseil Municipal car certaines dates tombent sur des jeudis où l'école occupe la salle des fêtes.*

*Danielle CLEMENT rappelle les dates demandées :*

- *Jeudi 24 octobre toute la journée*
- *Jeudi 21 novembre après-midi*
- *Jeudi 12 décembre après-midi*
- *Jeudi 16 janvier après-midi*
- *Samedi 17 mai toute la journée*
- *Jeudi 26 juin toute la journée*
- *Jeudi 23 octobre toute la journée*

*Danielle CLEMENT valide déjà 4 dates :*

- *Jeudi 24 octobre : durant les vacances scolaires, n'impacte donc pas les écoles*
- *Samedi 17 mai : les associations ont le droit à 2 locations gratuites en weekend par an*
- *Jeudi 26 juin : les enfants pourront faire sport à l'extérieur à cette période de l'année*
- *Jeudi 23 octobre : durant les vacances scolaires, n'impacte donc pas les écoles*

*Danielle CLEMENT a demandé le planning d'occupation de la salle des fêtes aux enseignantes. La salle des fêtes est occupée par les écoles les lundis, mardis et jeudis après-midi, ainsi que les vendredis matin.*

*Cyrille FONTANEZ rappelle la demande de la commune aux écoles de ne plus occuper la salle des fêtes les vendredis après-midi, pour laisser l'après-midi aux agents techniques pour le nettoyage de la salle, en prévision des locations le weekend.*

*Il est aussi rappelé que l'USS occupe la salle des fêtes le jeudi soir dès 19h.*

*Chantal COMBET explique qu'il faut prévoir environ 50 personnes pour chaque évènement de ce type de l'association le club les amis du bel âge.*

*Plusieurs propositions sont abordées par les conseillers.*

*Après discussion, les conseillers se mettent d'accord pour demander aux enseignantes de décaler exceptionnellement sur 3 dates le sport (proposition de sport le jeudi matin au lieu du jeudi après-midi) ou de pouvoir faire sport exceptionnellement ces jours là dans la cour de récréation ou sur le terrain de foot à proximité :*

- Le jeudi 21 novembre*
- Le jeudi 12 décembre*
- Le jeudi 16 janvier*

*Avant de clôturer le Conseil Municipal, Danielle CLEMENT invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à un moment de convivialité en l'honneur de la fin des congés d'été et surtout en l'honneur de l'achat du terrain Delhomme à Rochefort-Samson qui s'est effectué officiellement le mercredi 11 septembre 2024. La commune est donc enfin propriétaire de ce terrain où se situe le projet de construction de la maison médicale et d'aménagement du parc.*

*Prochain CM prévu le 14 octobre 2024 à 20h00.*